

N° 68/2017

Coordinateur du projet ESPECE :  
« Études et Sauvegarde des Plantes En danger Critique d'Extinction »

**Appel à candidatures internes et externes**

**Conditions d'accès**

Poste de catégorie A ouvert aux personnels titulaires de la fonction publique d'État ou de la fonction publique territoriale (par voie de détachement sur contrat de 2 ans) ou aux contractuels (CDD de 2 ans) ayant une solide expérience dans la connaissance la gestion et la conservation de la flore et des habitats tropicaux.

La prise de poste est prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Le territoire et les enjeux**

Le Parc national de la Réunion a été créé le 5 mars 2007, à la suite de la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, avec la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise notamment par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande diversité d'habitats et de paysages. Le patrimoine naturel du Parc national y est particulièrement menacé, principalement par les espèces exotiques envahissantes.

Le parc national de La Réunion, comprend deux zones distinctes :

- Un cœur de parc (105 000 ha), composé en totalité de zones d'intérêt écologique faunistique et floristique, mais aussi de paysages naturels et culturels. Le cœur présente ainsi la particularité d'inclure « un cœur habité » (cirque de Mafate et Ilet des Salazes) non accessible par la route et abritant environ 750 habitants. Un schéma d'aménagement des « îlets » de ce cœur habité a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales. Le cœur de parc inclus également des secteurs de « cœurs cultivés » où des activités agricoles (maraîchage, pastoralisme) ou sylvicoles sont reconnues et autorisées ;
- Une aire ouverte à l'adhésion (88 000 ha) regroupant des territoires ruraux où vivent environ 160 000 habitants. L'établissement n'y dispose pas de pouvoir réglementaire mais a pour rôle d'accompagner un développement durable fondé sur la solidarité écologique avec le cœur. Cette aire regroupe les paysages naturels et ruraux des Hauts qui présentent un lien de solidarité écologique et sociale avec le cœur du parc.

Sur les 24 communes de l'île, 23 ont une partie classée et toutes sont concernées par l'aire ouverte à l'adhésion de 87.000 ha soit 35 % de la surface de la Réunion. Globalement la superficie maximale du parc national couvre donc 77 % de la superficie de l'île.

Le cœur du parc national et quelques sites contigus ont été inscrits le 1er août 2010 par l'UNESCO sur la Liste du patrimoine mondial, au titre des critères (vii) paysages et (x) biodiversité. L'établissement public du Parc national a été désigné gestionnaire de ce bien.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur de cet ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats naturels rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux de l'aire d'adhésion et du cœur habité. La Charte du parc national de La Réunion, approuvée par le décret n° 2014-049 du 21 janvier 2014, traduit cet objectif d'équilibre entre préservation et développement.

L'action de l'établissement est encadrée par cette Charte, bâtie autour de quatre enjeux majeurs, déclinés en objectifs et orientations. Une carte des vocations complète le projet de territoire, qui vaut aussi plan de gestion du Bien inscrit par l'UNESCO. Des modalités d'application de la réglementation du cœur précisent le volet réglementaire déjà en place à travers le décret de création du Parc national de La Réunion et les textes sur lesquels il se fonde.

Sur les 24 communes de l'île, 17 ont fait en 2014 le libre choix d'adhérer à la Charte. Des conventions d'application sont établies avec ces communes adhérentes, pour formaliser les axes de travail et les projets partagés pour une période triennale. Des démarches sont également engagées avec les 7 communes non adhérentes afin de les convaincre de l'intérêt de l'adhésion.

Outre ses missions de surveillance, d'accueil du public et d'outil de développement durable innovant, le Parc national est en charge de missions de connaissance et de conservation du patrimoine naturel et culturel. Dans une situation ayant conduit à une très grande fragilité du patrimoine naturel, le Parc national de relever plusieurs défis :

- améliorer les connaissances en matière de biodiversité ;
- suivre l'état de conservation de ce patrimoine biologique dans un contexte de changement global ;
- agir pour la maîtrise des espèces exotiques envahissantes ;
- engager des actions de restauration permettant de conserver au mieux le patrimoine naturel ;
- identifier les nouvelles pistes de financement qui seront nécessaires pour financer ces actions, au-delà des moyens propres de l'établissement.

Ces opérations ne prennent toute leur valeur que dans le cadre de collaboration avec les autres acteurs de la connaissance et de la conservation très actifs et efficaces sur son territoire.

Enfin, une attention spéciale devra être portée au processus de rattachement à l'agence française pour la biodiversité et aux réflexions en cours sur la création d'une agence régionale pour la biodiversité.

L'établissement participe au processus de mutualisation des services et des compétences, dans le cadre du rattachement à l'Agence française pour la biodiversité (AFB), créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qui intègre l'établissement public «Parcs nationaux de France» (PNF).

### **L'établissement public du Parc national de La Réunion**

Le Parc national de la Réunion est un établissement public administratif dont le siège est installé sur la commune de la Plaine des Palmistes et placé sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement. L'établissement emploie environ 90 personnes.

Comme pour les autres Parcs nationaux, l'établissement assure trois missions :

- connaître et protéger les patrimoines ;
- accompagner le territoire vers un développement durable ;
- accueillir et sensibiliser.

L'établissement public est composé d'un siège et de quatre représentations territoriales dites « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), la Petite-Ile (Secteur Sud) et Saint Denis (secteur Nord).

Le siège regroupe la direction, le secrétariat général et 3 services techniques :

- le Service communication et pédagogie (SCP) qui pilote les actions de communication ainsi que les actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation du public,
- le Service études et patrimoine (SEP), qui pilote la stratégie scientifique de connaissance et de conservation,
- le Service d'appui à l'aménagement et au développement durable (SAADD), qui pilote l'encadrement et l'accompagnement des activités en cœur de parc et en aire d'adhésion.

L'établissement est administré par un Conseil d'administration, composé de 88 représentants des différentes administrations concernées, des collectivités territoriales, des représentants des acteurs locaux et usagers ainsi que de personnalités qualifiées, et un représentant du personnel. Un Conseil scientifique et un Conseil économique, social et culturel entourent le Conseil d'administration et le Directeur.

Le contrat d'objectifs (COB) 2015-2017 de l'établissement public avec la tutelle s'articule autour de 6 six domaines d'activités, communs à l'ensemble des parcs nationaux :

1. produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national ;
2. protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel ;
3. accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable ;
4. faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs ;
5. piloter la politique des parcs nationaux ;
6. gérer l'établissement public.

Le projet « ESPECE » est né d'une volonté commune du Parc national, de la DEAL, des gestionnaires locaux (GCEIP, ONF, CdL ...), et des collectivités (Département de La Réunion et Région Réunion), de poursuivre à plus grande échelle (zones de l'île maîtrisées foncièrement et gérées) le projet RHUM : « Restauration d'Habitats Uniques au Monde : renforcement biologique de populations de plantes menacées dans le cœur du Parc national de La Réunion ». Ce premier projet, piloté par le CBNM avec l'appui du Parc national, de la DEAL et de l'ONF, s'était déroulé sur les terrains départemento-domaniaux. Il a permis de renforcer les populations de 13 espèces rares et menacées. Toutefois, plus d'une centaine d'espèce est considérée comme étant en danger critique d'extinction (d'après les critères IUCN) à La Réunion.

Ce nouveau projet vise à améliorer l'état de conservation des populations d'espèces végétales en danger d'extinction, en tenant compte des connaissances disponibles.

### Nature de l'activité

Sous l'autorité hiérarchique du chef du Service Etudes et Patrimoines, et en liens fonctionnels étroits avec le Chargé de mission Flore et Habitat, le coordinateur de projet aura en charge, au sein de l'établissement public Parc national, la responsabilité de la mise en œuvre du projet ESPECE « Études et Sauvegarde des Plantes En danger Critique d'Extinction ».

Il s'agit en particulier de mettre en œuvre les quatre points principaux du projet :

1. rédiger un plan de conservation global pour les espèces les plus menacées et pour lesquelles les connaissances sont inexistantes ou insuffisantes, afin notamment d'initier des tests de multiplication ;
2. développer et/ou améliorer la maîtrise culturelle des espèces indigènes les plus menacées d'extinction et intégrer ces espèces dans des arboretums *ex situ* ;
3. s'assurer de la survie des populations des plantes rares et menacées dont la maîtrise culturelle est acquise : renforcer les populations si nécessaire et/ou compléter les arboretums répertoriés officiellement et développer de nouveaux arboretums sur des secteurs qui en sont dépourvus (aux fins de production d'écotypes nouveaux) ;
4. mettre en place un système de suivi précis des semenciers existants, ouvert et accessible aux différents gestionnaires (cette action vise à identifier clairement sur le terrain les individus rares et menacés, en évitant les doublons dans les bases de données).

### Dans ce cadre, le coordinateur du projet

- est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des actions inscrites au plan d'actions du projet « ESPECE » et en assure le suivi avec les partenaires, le Chargé de mission flore et les Conseillers écologie du Parc national ;
- contribue à animer les instances de suivi du projet (comité de pilotage, ...) ;
- assure la planification des actions et des dépenses dans le respect du Code des marchés publics (dont les règles de mise en concurrence) et des règles propres à l'établissement public Parc national ;
- prépare et engage les programmes, études, actions et interventions sur les plans administratif, financier et technique, en relation avec le chargé de mission flore et les Conseillers écologie, et en relation avec les Secrétariat général ;
- participe aux déplacements sur le terrain pour le suivi et la mise en œuvre du projet ;
- contribue à l'élaboration des outils de communication relatifs à la valorisation du projet en relation le Service communication et pédagogie, le Service études et patrimoine, les Conseillers écologie et les partenaires du projet ;

- coordonne et prépare avec l'aide du Service études et patrimoine et du Secrétariat Général, les documents permettant de justifier les actions réalisées et de solliciter les financements obtenus ;
- peut représenter l'établissement dans des réunions techniques relatives au projet.

### Compétences requises :

#### Savoirs faire

- Expérience en gestion de projet ;
- Connaissances en écologie tropicale, en gestion conservatoire et écologie appliquée, garanties par un diplôme d'ingénieur ou équivalent (Master en gestion de projet...) ;
- Expérience outre-mer et connaissance de la langue anglaise ;
- Expérience dans les fonctions de suivi administratif, financier et technique de projets de ce type et plus particulièrement en gestion de financements européens (notamment FEDER), ;
- Connaissance de l'administration publique ;
- Connaissance des enjeux de conservation du patrimoine naturel réunionnais, des acteurs locaux et intérêt marqué pour les problématiques environnementales ;
- Qualité d'expression écrite et orale (notamment aisance rédactionnelle pour des rapports de synthèse) ;
- Capacité à vulgariser des connaissances techniques ;
- Forte capacité relationnelle, d'animation et de travail en équipe ;
- Compétence en cartographie (SIG) et très bonne maîtrise des outils courants de bureautique, de communication, et de ceux adaptés à la biologie (statistiques, bases de données...), notamment en open source ;
- Expérience souhaitée en protocole et analyse de données.

#### Qualités humaines et savoir-être

- Dynamisme, autonomie, sens de l'initiative ;
- Rigueur, méthode et capacité d'analyse ;
- Autonomie et capacité d'adaptation, goût pour le travail en équipe et l'animation de programmes multi-partenaires ;
- Bonne condition physique pour des déplacements pédestres sur le terrain du projet.

Permis de conduire B indispensable.

### Localisation

La résidence administrative est localisée à La Plaine des Palmistes, Département de La Réunion.

Des déplacements fréquents sont à prévoir sur l'ensemble du territoire de La Réunion.

### Modalités de dépôt de candidature

La candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) est à transmettre à :

- Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion, 258 rue de la République, 97431 La Plaine des Palmistes, Ile de La Réunion  
ou
- Par courriel, avec demande d'accusé de réception, à l'adresse suivante : [contact-rh@reunion-parcnational.fr](mailto:contact-rh@reunion-parcnational.fr)

**La date de disponibilité du candidat doit être précisée.**

**Date limite de candidature :** 30 juin 2017

### Personnes à contacter pour informations :

- Responsable du Service études et patrimoine : [benoit.lequette@reunion-parcnational.fr](mailto:benoit.lequette@reunion-parcnational.fr)

Tel : 02 62 90 11 35 / Portable : 06 92 32 90 14

- Responsable des Ressources Humaines : [sylvaine.latchimy@reunion-parcnational.fr](mailto:sylvaine.latchimy@reunion-parcnational.fr)